

Barcelonnette, le **17 JUIN 2025**

**Procès-verbal de la Commission de sécurité de l'arrondissement
de Barcelonnette du mardi 27 mai 2025**

N° dossier :	E16100001-000	Composition de la commission :	
Établissement :	CENTRE DE VACANCES « LOU RIOUCLAR »	Présidence	Pierre-Henri VRAY
Adresse :	Riouclar	SDIS	Florence TREMELLAT
Commune :	MEOLANS-REVEL	DDT	Marylene HOSTYN
Type : O, R(h) et N	R(h) null O N X	Gendarmerie	Karine PERLOTTI
Objet :	Suivi de prescriptions	Mairie	Daniel Million-ROUSSEAU
Commentaires : Philippe RAMBAUD présent.			

Le mardi 27 mai 2025, la Commission de sécurité de l'arrondissement a procédé à l'examen du dossier de l'établissement ci-dessus mentionné suite au rapport du groupe de visite en date du 09 juillet 2024 et de la dernière commission de sécurité de l'arrondissement réunie le mardi 11 décembre 2024. En conclusion :

Les prescriptions suivantes sont à réaliser :

- 4/ Compléter la DECI selon les préconisations du guide technique de DECI, <https://www.sdis04.fr/wp-content/uploads/2021/05/Guide-technique-DECI-04.pdf> afin d'obtenir le débit de 120 m³ d'eau pendant deux heures, ou une réserve de 120 m³ (AP 12/11/18 portant approbation du RDDECI dans les AHP.
<http://www.sdis04.fr/wp-content/uploads/2018/11/RDDECI-04.pdf> - contact avec le service DECI du SDIS (sdec@dis04.fr).

En cours. La commune envisage la remise en état de l'ancien réservoir d'eau potable situé à proximité et la mise en place d'une borne incendie.

- 13/ S'assurer de la diffusion d'un message préenregistré prescrivant en clair l'ordre d'évacuation. Les équipements nécessaires à la diffusion de ce message doivent également être alimentés au moyen d'une alimentation électrique de sécurité (AES) conforme à sa norme. En outre, le fonctionnement de l'alarme générale doit être précédé automatiquement (L16) :

- de l'arrêt du programme en cours afin que le message d'évacuation soit audible.

→ **en cours de réalisation**. La mise en place de cette alarme avec diffusion de message sera mise en place lors du changement de dispositif

14/ Isoler les locaux à risque au RDC et les locaux accessibles au public (CO 28) :

→ **en cours de réalisation**

15/ Déposer, sur la base du diagnostic de sécurité de l'établissement rédigé par l'APAVE un échéancier auprès de la sous-commission ERP afin de réaliser la mise en sécurité de l'établissement.

La demande d'AT a bien été déposée mais il faut la compléter sur certains points. Pour le remplacement du SSI, il faut adresser au SDIS un cahier des charges précis pour examen préalable. Un passage en CSA doit être programmé en septembre 2025. Les travaux seront lancés en octobre 2025. Ils se dérouleront en deux phases sur l'automne 2025 et l'automne 2026 sur les périodes de fermeture. La première phase se déroulera du 25 septembre 2025 au 5 janvier 2026 et la deuxième phase se déroulera du 25 septembre 2026 jusqu'à mars ou avril 2027.

Remarques :

Une visite d'ouverture est à programmer avant le 5 janvier 2026 suite à la première phase de travaux.

L'alarme actuelle fonctionnant, il apparaît plus judicieux de procéder à son remplacement lors de la deuxième phase de travaux.

La commission de sécurité de l'arrondissement émet un avis favorable à la poursuite de l'exploitation

Le maire, en tant qu'autorité principale de la police spéciale des établissements recevant du public, assurera un suivi des prescriptions.

Pour le Préfet et par Délégation,
Le Sous-Préfet de
Barcelonnette,

Pierre-Henri VRAY

